

Renforcement de la parité dans les fonctions électives et
exécutives du bloc communal15^e → 17^e législature

Proposition de loi visant à renforcer la parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal (dépôt le mardi 19 octobre 2021).

La loi en construction Le dossier législatif du Sénat  Voir les contributions Basculer vers l'affichage vertical

Étapes de lecture



Promulgation de la loi

Mercredi 21 mai 2025

Loi n°2025-444 du mercredi 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité

Publiée au Journal Officiel du jeudi 22 mai 2025

Baromètre de l'application des lois 

100 %

2 mesures / 2

100 % des décrets nécessaires sont publiés.

Cette loi nécessite 2 mesures d'application. À ce jour, d'après les informations du Gouvernement, 2 mesures ont fait l'objet d'un décret.

Suivre l'application de cette loi

Suivre l'application des autres lois >

Échéancier du 23/02/2026

Version 3/3

Données synchronisées avec Légifrance le 12/04/2026 à 05h54.

Article	Objet de la mesure	Statut	Décrets publiés ou observations
Article 1	Conditions dans lesquelles le scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants est étendu notamment le tirage au sort dans les communes de moins de 1000 pour déterminer l'ordre d'affichage des listes de candidat et les règles de validité des bulletins de vote	Appliqué  Entrée en vigueur différée par la loi : 01/03/2026	Décret n° 2025-778 du 6 août 2025
Article 4 Modifie Article L. 2112-3, code général des collectivités territoriales	Conditions dans lesquelles les membres de la commission prévue à l'article L. 2112-3 du code général des collectivités territoriales, choisis parmi les personnes éligibles au conseil municipal de la commune, sont élus au scrutin majoritaire plurinominal	Appliqué  Entrée en vigueur différée par la loi : 01/03/2026	Décret n° 2026-116 du 20 février 2026

Source : Légifrance 

Vous constatez une information obsolète ou manquante ?

En savoir plus et nous contacter >

LCP
Accédez à toute
l'actualité de
la Chaîne ParlementaireOPEN DATA
Accédez à toutes
les données de
l'Assemblée nationale

BOUTIQUE DE L'ASSEMBLEE > UNE SEMAINE À L'ASSEMBLÉE > S'ABONNER À UN SERVICE > OUTIL D'ÉVALUATION LEXIMPACT >

©Tous droits réservés Assemblée nationale 2019
Mentions légales | Accessibilité : partiellement conforme | Contacter le webmestre | Fils RSS | Gestion des cookies
Assemblée nationale - 126 Rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP - Standard 01 40 63 60 00